

Négociations dans la branche automobile du canton du Valais ACCORD SALARIAL – PLUS DE SALAIRES INFÉRIEURS A 4'000 FRANCS.

Améliorations salariales

A la suite de négociations menées dans un climat constructif, les Syndicats Chrétiens du Valais, SYNA, UNIA et leurs partenaires, ont ratifié un protocole d'accord le 22 novembre 2021.

Malgré les difficultés rencontrées par ce secteur économique, l'ensemble des partenaires sociaux ont mis une priorité à reconnaître le travail fourni par les salariés, d'une part par le maintien de leur pouvoir d'achat ainsi et surtout que leur signifier un signe de confiance en l'avenir.

L'ensemble du personnel de la branche automobile valaisanne soumis à la convention collective de travail bénéficiera d'une revalorisation de son salaire réel à hauteur de 50 francs pas mois au 1^{er} janvier 2021.

Concernant les salaires minimaux, ces derniers sont revalorisés de 60 francs par mois pour toutes les catégories professionnelles. Pour deux catégories, les salaires sont augmentés de 140 francs par mois pour atteindre un plancher de 4'000 francs.

Rappel

L'actuelle convention collective de travail déploie ses effets jusqu'au 31.12.2023.

SCIV

Laurent Mabillard, Responsable de branche
Bernard Tissières, Coordinateur SCIV

079 415 25 58
079 416 22 58

SYNA

Juri Theler Responsable de branche

079 617 99 97